



WWW.AUTO-ECOLE-ANNIE-BUISSON.COM

28 Rue Lamartine
52100 SAINT DIZIER
Tél. 03 25 06 37 61

Agrément : E 10 052 015 80
Siret : 790 360 903 00047
TVA Intra. : FR 74 790 360 903

49 Rue du Lieut. Col. Dubois
52130 WASSY
Tél. 03 25 55 34 87

Agrément : E 03 052 00 490
Siret : 790 360 903 00013
TVA Intra. : FR 74 790 360 903

ECOLE-DE-CONDUITE.BUISSON@ORANGE.FR

L'évaluation de départ

Est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Procédés d'évaluations au sein de l'auto-école en cours

1° Évaluation de départ

Objectif :

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Définir le volume de formation quantifié en heures de conduite visant à former l'élève avant la présentation pratique.
- Des compétences seront définies devant ce test incluant des points théoriques et pratiques.

Les moyens utilisés :

- Formulaire papier
Ou
- Formulaire dématérialisé grâce à l'application EUREKA de chez Planète Permis

Durée :

- 50 min sont nécessaires afin d'évaluer le futur apprenti conducteur.

Cela permet d'évaluer :

- L'expérience de conduite
- Le niveau de connaissance du véhicule

Des exercices permettent d'évaluer certaines facultés essentielles pour la conduite :

- Habiletés
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Emotivité

Sont évalués :

- Vos prérequis en matière de connaissance du véhicule
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- Vos compétences psychomotrices
- Vos motivations.

Résultat :

- Le résultat correspond à un volume de formation.
- Il n'impose pas un nombre d'heure c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.